BILL RELATIF A LA CLASSE PELAGI-QUE DU PHOQUE—Surte.

Hon. M. Doherty-Suite.

tion arrêtée en 1911—11646; loi adoptée par le parlement de la mère-patrie—11646.

1ère lecture-11647.

2e lecture-?

3e lecture-11939.

Sanctionné-12535.

BILL RELATIF A LA LOI DES CHEMINS DE FER.

Hon. M. Cochrane—Dépose bill (n° 200) modifiant la loi des chemins de fer—9976.

1ère lecture-9976.

2e lecture-10202.

En comité—10202; traitement du commissaire en chef—10202.

- M. Graham—Ordonnances de la commission des chemins de fer—10203; proclamer le triomphe d'un parti politique—10203; véritable tribunal—10203; commission fait de la bonne besogne—10203; injustice envers la commission—10203.
- Hon. M. Rogers—Tous les membres de la commission ont invariablement été audessus des considérations politiques—10204; noble tâche—10204; obstacles qu'elle a à surmonter—10204.
- M. Webster—Compensation à accorder aux employés de chemins de fer—10205; menaces de la Compagnie du Grand-Tronc—10205; changer son point de division—10205; quelques-uns de nos meilleurs citoyens—10206; expérience très malheureuse—10203; la vie d'un employé de chemin de fer—10207; déplacer ces gens pour son seul bénéfice—10207.
- M. Graham—La situation à Brockville—10208; question trop considérable pour la restreindre à une question locale—10208; conditions qui obligent les compagnies de chemins de fer à changer leurs têtes de lignes—10208; compagnie indemnisera ses employés—10209; devoir de la commission des chemins de fer de déterminer le montant des pertes—10210; un amendement—10211.
- M. Lancaster Erreur d'interprétation 10212; compensation sera telle qu'ordonnée par la commission—10212; on ne permet pas à la compagnie d'exproprier de plein droit—10213; loi fonctionnera au profit des employés—10214.
- M. Clarke (Wellington-nord)—Loi utile— 10214; restriction à la compagnie— 10214; arme suspendue sur la tête des membres du conseil municipal—10214.
- Hon. M. Cochrane—Commission des chemins de fer traitera les deux parties avec équité—10215.

- BILL RELATIF A LA LOI DES CHEMINS DE FER—Suite.
 - Hon. M. Reid—Projet de loi répond assez bien à la situation—10218; nous pourrons le modifier à une autre session— 10218.
 - M. Chisholm (Antigonish)—Hommes destitués sur l'Intercolonial—10219; quelque moyen d'indemniser ces pauvres gens— 10219.
 - M. Bradbury—Autre phase de la question —10219; ce n'est pas seulement l'employé qui souffre un préjudice, mais tous les hommes d'affaires—10219.
 - M. Sexsmith—C'est dans les petites villes que le public est exposé à des dommages —10220.
 - M. Boulay—Espère que le principe que l'on va adopter pour les compagnies sera appliqué aux réseaux du gouvernement—10221; courses depuis quelques années pour élever le salaire des employés qui sont les plus richement payés—10221; classe ouvrière crie contre cette élévation constante de ces salaires—10221; six commissaires—10222; qu'un seul canadien-français—10222.
 - Hon. M. Peiletier—Commissaires travaillent autant qu'il est possible de travailler—10223; décider les questions d'intérêt public d'une importance extraordinaire—10223; hommes les mieux qualifiés—10223; pas juste de ne pas payer raisonnablement les services énormes qu'ils rendent au pays—10223.
 - M. Lemieux—Tribunal le plus important du Canada—10223; l'acte le plus important de l'ancien gouv.—10223; imitant le gouv. des Etats-Unis—10224; réduit considérablement les frais d'un litige—10224; documents et procédures sont imprimés en français—10224; commission rencontre les vues et l'approbation unanime du public—10225.
- M. Bureau—Membres de la commission doivent approfondir des questions techniques très importantes—10226; protection de la masse du peuple—10226.

3e lecture—10226.

Sanctionné—12535.

BILL RELATIF A LA LOI DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

Hon. M. Cochrane dépose bill (n° 185) modifiant la loi des chemins de fer de l'Etat 9148.

1ère lecture-9148.

2e lecture-9936.

En comité-9936.

3e lecture—10103.

Hon. M. Cochrane propose que les amendements faits par le Sénat au bill n° 185, loi des chemins de fer, ne soient pas acceptés—12375; texte—12375.